



Délibération n° 2015-05 du Comité syndical du Vendredi 13 Février 2015

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE AUX MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ MOBILE DE L'URGENCE ET DE LA PERMANENCE DES SOINS DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT - 2015-2016 (UMUPS)

L'an deux mil quinze le treize février à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 4 février 2015.

Etaient présents ou représentés :	Bernard FABREGUETTES, Jean-Claude LACROIX, Denis MALLET, Daniel VIALA, Laurent DUPONT, Sonia ARRAZAT, Joëlle GOUDAL, Jean-Noël MALAN, Valérie ROUVEIROL, Jacky GALABRUN, Béatrice NEGRIER, Michel SAINTPIERRE, Agnès CONSTANT, Jean-François SOTO, Louis VILLARET, Frédéric ROIG
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude REVEL, Yolande PRULHIÈRE, Jean TRINQUIER, Claude CARCELLER, Patrick LAMBOLEZ, Philippe SALASC, Marie-Christine BOUSQUET, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Rémy PAILLES, Alain CHALAGUIER, Patrick MOROY
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

Vu le Contrat Local de Santé, signé en 2013 par le SYDEL et l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon,

Considérant que depuis son démarrage, l'Unité Mobile de l'Urgence et de la Permanence des Soins du Cœur d'Hérault a montré son efficacité et son importance sur le territoire, avec plus de 1400 sorties réalisées en 2014, en grande partie sur de l'aide médicale urgente (Accidents Vasculaires Cérébraux, accidents de la circulation...) et un délai moyen d'intervention de 16 minutes.

Considérant les résultats obtenus et la satisfaction régulièrement exprimée par les habitants, les professionnels et les élus du Cœur d'Hérault,

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'autoriser le Président à signer la nouvelle convention 2015-2016 ainsi que tout document afférant à ce dossier

Clermont l'Hérault, le 16 février 2015
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 16 février 2015

Publiée le 16 février 2015

Transmise le 25 février 2015

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET